

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1880

28 juillet 2015

SOMMAIRE

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A.	90226	Decart S.C.A.	90225
121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A.	90226	Four Seasons Investments S.à r.l.	90220
160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A.	90227	Haken S.A.	90209
AAA PMC Luxembourg	90230	Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.	90223
Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II	90228	Libre Invest S.à r.l.	90231
A & G Investments S.A.	90227	Modimmo S.A.	90225
Alpinum S.à r.l.	90239	Playco IP S.à r.l.	90235
Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A.	90194	Société Immobilière de Clervaux SA	90240
Art Collection Fund I SCA SIF	90227	Solanlux S.A.	90228
Artelis S.A.	90223	Solden SA	90209
Asia Growth Basket S.à r.l.	90229	Timaluxinvest S.C.A.	90225
Atento S.A.	90228	Transocean Investments S.à r.l.	90209
Auchan International S.A.	90240	V2 Investment S.à r.l.	90223
Autonomy Global Opportunities	90230	Vanguard International S.A.	90213
Auto-Teile-Unger Luxembourg S.à r.l.	90229	Werner Luxembourg Holdings S.à r.l.	90224
Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch	90229	Whitelight (Luxemburg) S.à r.l.	90224
BREDS Europe 1 NQ S.à r.l.	90214	Whitewood Gateway (UK) S.à r.l.	90214
Brelus S.A.	90237	Xill S.A.	90214

Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.983.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-second day of May.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Esch-sur-Alzette acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A.” (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174983, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated January 24, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 26, 2013, number 735, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated June 20, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 28, 2014, number 2302.

The meeting is chaired by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Rachida EL FARHANE, employee, with professional address at 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of thirteen (13) proxies given under private seal in May 13, 2015, May 15, 2015, May 17, 2015, May 18, 2015 and May 19, 2015, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, one million seventy-four thousand seven hundred forty-nine (1.074.749) shares in circulation representing one hundred percent (100 %) of the share capital of the Company, presently set at one million seventy four thousand seven hundred forty nine Euros (EUR 1.074.749,-), are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class C shares into three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class B shares;

2. Capital increase by issuance of two hundred seventy-two thousand eight hundred (272.800) class A shares (the New Class A Shares) and two thousand seven hundred twenty-eight (2.728) class B shares (the New Class B Shares, and together with the New Class A Shares, the New Shares);

3. Waiver of their preferential subscription right by the existing shareholders and approval of the subscription of the New Shares;

4. Full restatement of the articles of association of the Company;

5. Appointment of the supervisory board’s members.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions with the consent of the Manager:

First resolution

The meeting resolves to convert three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class C shares of the share capital of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, into three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class B shares of the share capital of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

Second resolution

The meeting resolves to increase the Company’s share capital by an amount of two hundred seventy-five thousand five hundred twenty-eight Euro (EUR 275.528,-) in order to raise it from its present amount of one million seventy four thousand seven hundred forty nine Euros (EUR 1.074.749,-) to an amount of one million three hundred fifty thousand two hundred seventy-seven Euro (EUR 1.350.277,-), fully paid up, by creation and issuance of two hundred seventy-two thousand eight hundred (272.800) class A shares (the New Class A Shares) and two thousand seven hundred twenty-eight (2.728) class B shares (the New Class B Shares, and together with the New Class A Shares, the New Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, vested with the rights and obligations set forth in the Company’s articles of associations.

The actual shareholders having, to the extent necessary, totally waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Saint Geoirs Participations, a simplified limited liability company (société par actions simplifiée) established and existing under French laws, with registered office at 44, rue Monge, 75005 Paris, France, registered with the Trade and Companies register of Paris under number 798 413 019, here represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 18, 2015, resolves to subscribe for forty thousand (40.000) New Class A Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, for an aggregate value of forty thousand Euro (EUR 40.000,-), by contribution in cash in the same amount.

Mr. Benoit Gilles Cambier, born on July 3, 1970 in Boulogne-sur-Mer, France, having his address at 2, Calle del Gallo, 28043 Madrid, here represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 15, 2015, resolves to subscribe for seventy-two thousand six hundred (72.600) New Class A Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, for an aggregate value of seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 72.600,-), by contribution in cash in the same amount.

Mr. Raphaël de Riberolles, born on April 24, 1973 in Boulogne-Billancourt, France, having his address at 33, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt, France, here represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 18, 2015, resolves to subscribe for ten thousand (10.000) New Class A Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, for an aggregate value of ten thousand Euro (EUR 10.000,-), by contribution in cash in the same amount.

Mr. Nicolas Hubert, born on March 28, 1971 in Paris, France, having his address at 5 square Jasmin, 75016 Paris, France, here represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 18, 2015, resolves to subscribe for thirty-seven thousand six hundred (37.600) New Class A Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, for an aggregate value of thirty-seven thousand six hundred Euro (EUR 37.600,-), by contribution in cash in the same amount.

Mr. Jean-Luc Dumont, born on April 22, 1946 in Amiens, France, having his address at 45, rue de Babylone, 75007 Paris, France, here represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 17, 2015, resolves to subscribe for forty-seven thousand six hundred (47.600) New Class A Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, for an aggregate value of forty-seven thousand six hundred Euro (EUR 47.600,-), by contribution in cash in the same amount.

Antinéa Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174953, here represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 13, 2015, resolves to subscribe for two thousand seven hundred twenty-eight (2.728) New Class B Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, for an aggregate value of two thousand seven hundred twenty-eight Euro (EUR 2.728,-), by contribution in cash in the same amount.

Thereupon intervened Mr. Frédéric de Villèle, born on August 11, 1948, in Paris, France, having his address at 16, avenue Emile Deschanel, F-75007 Paris, France, here represented Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 18, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person intervening and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr Frédéric de Villèle, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for forty thousand (40.000) New Class A Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, for an aggregate value of forty thousand Euro (EUR 40.000,-), by contribution in cash in the same amount.

Thereupon intervened Mr. Pierre Randolph Dufau, born on February 9, 1968, in Paris, France, having his address at 169, boulevard Malesherbes, 75017 Paris, France, here represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 20, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person intervening and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Pierre Randolph Dufau, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for twenty-five thousand (25.000) New Class A Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, for an aggregate value of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,-), by contribution in cash in the same amount.

The amount of two hundred seventy-five thousand five hundred twenty-eight Euro (EUR 275.528,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting resolves to restate the articles of association of the Company in order to give them the following content:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may invest in private equity transactions but not in movable assets.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital and shares

Art. 5. The share capital is set at one million three hundred fifty thousand two hundred seventy-seven Euro (EUR 1.350.277,-) represented by one million three hundred thirty-nine thousand eight hundred (1.339.800) class A ordinary shares (the Class A Shares), ten thousand four hundred seventy-six (10.476) class B ordinary shares (the Class B Shares), no class C ordinary shares (the Class C Shares and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Ordinary Shares), and one (1) class D share (hereinafter, the Class D Share and together with the Class A Shares and the Class B Shares, collectively the Classes of Shares and individually as a Class of Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, and fully paid up.

For the sake of clarity, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and Class D Share are hereinafter referred to as the Shares and the holders of the Shares as Shareholders, regardless of the class of shares to which such shares pertain.

Art. 6. The Class D Share shall be held by Antinea Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174953, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

All Shares are registered shares.

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Title III. Categories of shares

Art. 8. The Manager may create sub categories of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, to be numbered in ascending number starting from 1 and so that the first sub category of Class A Shares will be denominated the Class A-1

Shares, the first sub category of Class B Shares will be denominated the Class B-1 Shares and the first sub category of Class C Shares will be denominated the Class C-1 Shares.

Art. 9. For any sub category of Class A Shares created the Manager shall create a corresponding sub category of Class B Shares and/or Class C Shares. For instance and for the sake of clarity for any Class A-1 Shares created, the Manager shall create a corresponding proportion of Class B-1 Shares and/or Class C-1 Shares and determine their proportion at its discretion, for any Class A-2 Shares created, the Manager shall create a corresponding proportion of Class B-2 Shares and/or Class C-2 Shares and determine their proportion at its discretion and so on (the sub categories shall hereinafter be referred to as the Sub Category 1, the Sub Category 2 and so on - altogether the Sub Categories and individually, a Sub Category).

Art. 10. Each Sub Category shall correspond to a specific investment, i.e. the relevant portfolio of assets to which each Sub Category relates (the Investments).

Art. 11. The Manager of the Company shall indicate in its resolutions with respect to a specific Sub Category the relevant Investments to which it relates.

Art. 12. The Manager shall grant Sub Categories of Class B Shares only to the existing Shareholders who have brought the Investments to which the Sub Category of Class B Shares relates to the Company. The Manager shall grant Sub Categories of Class C Shares only to non-shareholder investors who have brought the Investments to which the Sub Category of Class C Shares relates to the Company.

Title IV. Authorized capital

Art. 13. The share capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with the provisions for the amendment of the Articles.

Art. 14. The authorized share capital, excluding the subscribed share capital, is set at one hundred ninety-nine million seven hundred ninety thousand Euro (EUR 199.790.000,-) which can be represented either by Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares at the option of the Manager.

The Manager may, at its sole discretion, increase the share capital within the limits of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Shares of any class, against payment in cash or in kind;
- determine the place and date of the issuance or the successive issuances, the issuance price, the amount of any share premium to be paid on the Shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares;
- issue Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares of any Sub Category without any preferential subscription right for the holders of Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares;
- change the denomination of unsubscribed Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares into a new class of Shares as long as terms of such new Class of Shares are not more favourable than those of the Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares.

The Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The shareholders wishing to participate in the increase of the share capital within the limits of the authorized share capital shall have a period of eight (8) days following the call for funds made by the Manager to subscribe for Shares. This period does not need to be observed in case of emergency.

Their intention to subscribe for Shares shall be communicated by notice in writing whether in original, by facsimile or e-mail given to the Manager within the frame set by him.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those Shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by the Law, Article 5 of the Articles will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the Manager or by any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

Transfer of shares

Art. 15. Any Class D Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Shares are not freely transferable except for the transfers (including the sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, mortgage or other disposition or encumbrance by a Shareholder of its Shares in the Company or any part thereof or beneficial interest therein - hereinafter the Transfer(s)) set forth in the present article, any Transfer of Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares of any Sub Category to any non-Shareholder for any reason whatsoever shall be subject to the prior written approval of the Manager.

In the event that a Shareholder proposes to Transfer its Shares to any third party, such Shareholder shall give the Manager written notice of its intention to Transfer said Shares by registered letter with return receipt requested (the Notification Letter), which notice shall state the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the transferee, the number of Shares (the Proposed Shares) which the transferor plans to Transfer, their registration numbers, and the price offered for the Proposed Shares. The Notification Letter must be countersigned by the transferee.

The Manager shall within thirty (30) business days (to be understood as any day on which banking institutions in the City of Luxembourg are ordinarily open for business, hereinafter the Business Day(s)) as from the receipt of the Notification Letter notify to the transferor whether it does or does not approve the Transfer. The Manager has full discretion in making this decision and is not required to motivate its decision. If the Manager does not give notice of its refusal (the Notice of Refusal) within the above period, it shall be deemed to have accepted the proposed Transfer.

Should the Manager issue a Notice of Refusal, it shall notify at the same time all the other Shareholders of the intention of the transferring Shareholder to Transfer its Shares (the Notice of Transfer). The other Shareholders then have the option to purchase said Shares during a period of fifteen (15) Business Days, under the same conditions the ones set for the sale of the Proposed Shares.

If one or more Shareholders offer to purchase the Proposed Shares, they shall inform the Manager by registered mail with return receipt within ten (10) Business Days following the sending of the Notice of Transfer by the Manager. Such notice shall mention the number of Shares which each of them offers to purchase and the purchase price corresponding to those Shares.

In the event that the Shareholders do not offer to purchase all the Proposed Shares of the transferring Shareholder, then the Proposed Shares may be sold to any third party, at the same terms and conditions set forth in the Notification Letter.

The Transfer will become effective and binding and will only be recorded in the Company's Shareholders' register by the Manager when (i) the transferee has acceded to all the agreements in force ruling the relationship between the Shareholders and the Company as well as between the Shareholders themselves and (ii) when the transferee has accepted in writing to subscribe to all rights and obligations initially entered into by the transferring Shareholder, such as, but not limited to, adherence to the Articles.

For the avoidance of doubt and for the purposes of this Article, shall be deemed to be a Transfer any change of control affecting any Shareholder at any time. Shall constitute a change of control (the Change of Control) a situation in which the power to direct, or cause the direction of, the management and policies of an entity owning Shares in the Company, whether through the ownership of voting securities or membership on the board of managers or directors of such entity, by contract or otherwise, changes from one natural person, partnership, company with share capital, entity which is legally unincorporated, association, fund, trust or any other entity (each a Person), to another Person for any reason whatsoever.

Art. 16. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders.

Title V. Management

Art. 17. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the Shareholders.

Art. 18. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either Shareholders of the Company or not.

Art. 19. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title VI. General meeting of shareholders

Art. 20. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered Shares, provided, however, that all Shares are registered Shares.

The annual general meeting of the Shareholders shall be held on the third Wednesday of the month of May at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any Shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the Shareholders, (ii) all the Shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by an extraordinary general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law and the Articles.

Title VII. Supervisory board

Art. 21. The transactions of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the supervisory board, comprising at least three (3) members (the Supervisory Board). The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VIII. Accounting year, Allocation of profits

Art. 22. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Each year, five per cent (5%) of the net profits of the Company or of each Sub Category, as the case may be, are set aside for the establishment of a legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Sub-title I. Computation of profits

Art. 25. On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each existing Sub Categories of Shares, if any, which will be determined as follows (the Net Profits):

The result of each Sub Category will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Investment(s) to which such Sub Category relates (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management or operation of such Investment(s) (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Investment shall be allocated to all the Sub Categories on a pro rata basis of the total number of Shares then in issuance.

The Shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal practice.

Sub-title II. Waterfall

Art. 26. After deduction of all the expenses and allocations on the result of each Sub Category in compliance with “Sub-Title I Computation of Profits” which the Manager shall deem necessary taking into account principles of prudence and sound management, the Company shall make distributions (under any form, it being distribution of profits, capital reduction and/or liquidation boni) to the Shareholders that will be determined, subject always to the provisions of the Law, in the following order of priority until exhaustion of the distributable sums and liquidation proceeds of each Sub Category (the Waterfall Distribution), being noted that the below principles shall apply to each Sub Category separately (for instance to the Class A-1 Shares, Class B-1 Shares and/or Class C-1 Shares, as the case may be, within the Sub Category 1, to the Class A-2 Shares, Class B-2 Shares and/or Class C-1 Shares, as the case may be, within the Sub Category 2 and so on):

- first, to the holders of Class A Shares until they received an amount corresponding to the amount of their capital contribution (including, for the avoidance of doubt, any share premium paid thereon);
- second, to the holders of Class B Shares until they received an amount corresponding to the amount of their capital contribution (including, for the avoidance of doubt, any share premium paid thereon);
- third, to the holders of Class C Shares until they received an amount corresponding to the amount of their capital contribution (including, for the avoidance of doubt, any share premium paid thereon);
- fourth, to the holders of the Class A Shares until they receive a return of eight percent (8%) per annum, on the aggregate amount of capital contribution. For the purposes of the computation of such return, all payments whether in cash or in kind made to such Shareholders shall be taken into account so as to reduce the basis of such remuneration, whatever their nature;
- fifth, to the holders of Class B Shares until they received, taking into account the distribution made under the second point of the present article, a global amount limited to twenty percent (20%) of the Net Profits realized;
- sixth, to the holders of Class C Shares until they received, taking into account the distribution made under the third point of the present article, a global amount limited to ten percent (10%) of the Net Profits realized;
- finally, net profits will be distributed *pari passu* on their respective shareholding in such Sub-Category, to the Shareholders at the time the distribution is made.

Sub-title III. Interim dividends and payment of dividends

Art. 27. Interim dividends may be distributed by the Manager by observing (i) the terms and conditions foreseen by Law and (ii) the above conditions.

Art. 28. Payments of distributions shall be made to the Shareholders at their addresses in the register of Shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Manager shall determine from time to time.

The general meeting of Shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Title IX. Dissolution, Liquidation

Art. 29. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title X. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as members of the supervisory board for a period of one (1) year:

- Mr. Stéphane July, born on December 10, 1970, in Boulogne-Billancourt, France, having his personal address at 8th Rangoon Close, Ring Road Central, P.O. Box 9592 Airport, Accra, Ghana;

- Mr. Cédric Bauvois, born on March 29, 1973, in Béthune, France, having his personal address at 68, rue de Rome, F-75008 Paris, France;

- Mr. Louis Duquesne, consultant, born on December 28, 1970 in Paris, France, having his address at 72, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the company as a result of the present resolutions are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, who are known to the notary by their name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174983, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 735 du 26 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2302 du 28 août 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachida EL FARHANE, salariée, avec adresse professionnelle au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés en vertu de treize (13) procurations données sous-seing privé le 13 mai 2015, 15 mai 2015, 17 mai 2015, 18 mai 2015 et 19 mai 2015, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que un million soixante-quatorze mille sept cent quarante-neuf (1.074.749) actions, représentant cent pourcent (100 %) du capital social de la Société, actuellement fixé à un million soixante-quatorze mille sept cent quarante-neuf Euros (EUR 1.074.749,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions de classe C en trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions de classe B;

2. Augmentation de capital par émission de deux cent soixante-douze mille huit cents (272.800) actions de classe A (les Nouvelles Actions de Classe A) et de deux mille sept cent vingt-huit (2.728) actions de classe B (les Nouvelles Actions de Classe B, ensemble avec les Nouvelles Actions de Classe A, les Nouvelles Actions);

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription par les actionnaires existants et approbation de la souscription des Nouvelles Actions;

4. Refonte des statuts de la Société;

5. Nomination des membres du conseil de surveillance.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes avec l'accord du Gérant:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions de classe C en trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions de classe B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit Euros (EUR 275.528,-) pour le porter de son montant actuel d'un million soixante-quatorze mille sept cent quarante-neuf Euros (EUR 1.074.749,-) à un million trois cent cinquante mille deux cent soixante-dix-sept Euros (EUR 1.350.277,-), entièrement libéré, par la création et l'émission de deux cent soixante-douze mille huit cents (272.800) actions de classe A (les Nouvelles Actions de Classe A) et deux mille sept cent vingt-huit (2.728) actions de classe B (les Nouvelles Actions de Classe B, ensemble avec les Nouvelles Actions de Classe A, les Nouvelles Actions), ayant toutes une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), investies des droits et obligations établis dans les Statuts.

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Saint Geoirs Participations, une société par actions simplifiée établie et existante selon le droit français, ayant son siège social au 44, rue Monge, 75005 Paris, France, et immatriculé auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 798 413 019, ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 18 mai 2015, décide de souscrire à quarante mille (40.000) Nouvelles Actions de Classe A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de quarante mille Euros (EUR 40.000,-), par apport en numéraire du même montant.

M. Benoit Gilles Cambier, né le 3 juillet, 1970 à Boulogne-sur-Mer, France, ayant son adresse au 2, Calle del Gallo, 28043 Madrid, Espagne, ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 15 mai 2015, décide de souscrire à soixante-douze mille six cents (72.600) Nouvelles Actions de Classe A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de soixante-douze mille six cents Euros (EUR 72.600,-), par apport en numéraire du même montant.

M. Raphaël de Riberolles, né le 24 avril, 1973 à Boulogne-Billancourt, France, ayant son adresse au 33, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt, France, ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 18 mai 2015, décide de souscrire à dix mille (10.000) Nouvelles Actions de Classe A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de dix mille Euros (EUR 10.000,-), par apport en numéraire du même montant.

M. Nicolas Hubert, né le 28 mars 1971 à Paris, France, ayant son adresse au 5 square Jasmin, 75016 Paris, France, ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 18 mai 2015, décide de souscrire à trente-sept mille six cents (37.600) Nouvelles Actions de Classe A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de trente-sept mille six cents Euros (EUR 37.600,-), par apport en numéraire du même montant.

M. Jean-Luc Dumont, né le 22 avril, 1946 à Amiens, France, ayant son adresse au 45, rue de Babylone, 75007 Paris, France, ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 17 mai 2015, décide de souscrire à quarante-sept mille six cents (47.600) Nouvelles Actions de Classe A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de quarante-sept mille six cents Euros (EUR 47.600,-), par apport en numéraire du même montant.

Antinea Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174953, ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 13 mai 2015, décide de souscrire à deux mille sept cent vingt-huit (2.728) Nouvelles Actions de Classe B et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de deux mille sept cent vingt-huit Euros (EUR 2.728,-), par apport en numéraire du même montant.

Dès lors intervient M. Frédéric de Villèle, né le 11 août 1948 à Paris, France, ayant son adresse au 16, avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, France, ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 18 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

M. Frédéric de Villèle, prénommé, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire à quarante mille (40.000) Nouvelles Actions de Classe A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de quarante mille Euros (EUR 40.000,-), par apport en numéraire d'un même montant.

Dès lors intervient M. Pierre Randolph Dufau, né le 9 février 1968 à Paris, France, ayant son adresse au 169 boulevard Malesherbes, 75017 Paris, France, ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 20 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

M. Pierre Randolph Dufau, prénommé, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire à vingt-cinq mille (25.000) Nouvelles Actions de Classe A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), par apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de deux cent soixante-quinze cent vingt-huit Euros (EUR 275.528,-) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des opérations d'investissement, mais pas directement dans des actifs mobiliers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à un million trois cent cinquante mille deux cent soixante-dix-sept Euros (EUR 1.350.277,-) représenté par un million trois cent trente-neuf mille huit cents (1.339.800) actions ordinaires de classe A (les Actions de Classe A), dix mille quatre cent soixante-seize (10.476) actions ordinaires de classe B (les Actions de Classe B), aucune action ordinaire de classe C (les Actions de Classe C et ensemble avec les Actions de Classe A et les Actions de Classe B, les Actions Ordinaires), toutes libérées au moins à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%), et une (1) action ordinaire de classe D (ci-après, l'Action de Classe D, et ensemble avec les Actions de Classe A et les Actions de Classe B, les Classes d'Actions, et individuellement la Classe d'Action) intégralement libérées, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Par souci de clarté, les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et l'Action de Classe D sont ci-après désignées comme les Actions, et les détenteurs d'Actions comme les Actionnaires, indépendamment de la classe d'actions à laquelle ces actions appartiennent.

Art. 6. L'Action de Classe D est détenue par Antinea Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174953, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

Toutes les Actions sont des Actions nominatives.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. Catégories d'actions

Art. 8. Le Gérant peut créer des sous-catégories des Actions de Classe A, Actions de Classe B et Actions de Classe C, devant être numérotées dans un ordre croissant commençant à 1 de façon à ce que la première sous-catégorie d'Actions de Classe A soit dénommée les Actions de Classe A-1, la première sous-catégorie d'Actions de Classe B soit dénommée les Actions de Classe B-1 et la première sous-catégorie d'Actions de Classe C soit dénommée les Actions de Classe C-1.

Art. 9. Pour toute sous-catégorie d'Actions de Classe A créée, le Gérant doit créer une sous-catégorie d'Actions de Classe B et/ou d'Actions de Classe C. Par exemple et par souci de clarté, pour chaque Action de Classe A-1 créée, le Gérant doit créer des Actions de Classe B-1 et/ou d'Actions de Classe C-1 dont il déterminera les proportions de manière discrétionnaire, pour chaque Action de Classe A-2 créée, le Gérant doit créer une proportion équivalente d'Actions de Classe B-2 et/ou d'Actions de Classe C-2 dont il déterminera les proportions de manière discrétionnaire et ainsi de suite (les sous-catégories sont désignées ci-après comme la Sous-Catégorie 1, la Sous-Catégorie 2, et ainsi de suite - et ensemble désignées comme les Sous-Catégories et chacune individuellement, une Sous-Catégorie).

Art. 10. Chaque Sous-Catégorie doit correspondre à un investissement spécifique, à savoir le portefeuille d'actifs auquel la Sous-Catégorie fait référence (les Investissements).

Art. 11. Le Gérant de la Société doit indiquer dans ses résolutions, pour chaque Sous-Catégorie spécifique, les Investissements auxquels elle se rapporte.

Art. 12. Le Gérant ne devra accorder les Sous-Catégories d'Actions de Classe B qu'aux d'Actionnaires existants ayant apporté les Investissements auxquelles la Sous-Catégorie de Classe B fait référence, à la Société. Le Gérant ne devra accorder les Sous-Catégories d'Actions de Classe C qu'aux investisseurs non Actionnaire ayant apporté les Investissements auxquelles la Sous-Catégorie de Classe C fait référence, à la Société.

Titre IV. Capital autorisé

Art. 13. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de la réunion des Actionnaires, conformément aux dispositions relatives à la modification des Statuts.

Art. 14. Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 199.790.000,-) pouvant être représenté par des Actions de Classe A et/ou des Actions de Classe B et/ou des Actions de Classe C, au choix du Gérant.

Le Gérant peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé et est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions de n'importe quelle catégorie, contre paiement en numéraire ou en nature;
- déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de la prime d'émission liée aux Actions, le cas échéant, les termes et conditions de la souscription et libération des nouvelles Actions;
- émettre des Actions de Classe A et/ou des Actions de Classe B et/ou des Actions de Classe C de chaque Sous-Catégorie sans droit préférentiel de souscription pour les détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B et/ou des Actions de Classe C;
- changer la dénomination des Actions de Classe A et/ou des Actions de Classe B et/ou des Actions de Classe C non souscrites en une nouvelle classe d'Actions aussi longtemps que les termes de cette nouvelle Classe d'Actions n'est pas plus favorable que ceux des Actions de Classe A et/ou des Actions de Classe B et/ou des Actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à toute personne autorisée le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement concernant les Actions et représentant une partie ou la totalité du montant de cette augmentation de capital.

Les actionnaires souhaitant participer à l'augmentation du capital social de la Société dans les limites du capital autorisé disposent d'un délai de huit (8) jours suivant l'appel des fonds faite par le Gérant pour souscrire aux Actions. Ce délai ne devra pas être respecté en cas d'urgence.

Leur intention de souscrire à des Actions devra être communiquée par avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, adressé au Gérant dans les délais indiqués par lui.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires concernant les Actions relatives au capital autorisé qui n'ont pas été émises par le Gérant.

Suite à chaque augmentation du capital social souscrite, réalisée, et dûment constatée dans les formes prévues par la Loi, l'Article 5 des Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation de capital, cette modification sera enregistrée en forme authentique par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée et habilitée par le Gérant à cet effet.

Titre V. Cession d'actions

Art. 15. Toute Action de Classe D appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Excepté concernant les cessions (incluant la vente, assignement, transfert, échange, apport, nantissement, hypothèque ou tout autre aliénation ou charge consentie par un Actionnaire sur ses Actions dans la Société ou de toute partie ou des intérêts bénéficiaires de celles-ci - ci-après désigné comme le(s) Cession(s)) énoncées dans le présent article, les Actions ne sont pas librement transmissibles, toute Cession d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B et/ou d'Actions de Classe C de toute Sous-Catégorie à un non-Actionnaire pour toute raison que ce soit devant être soumise à l'approbation écrite préalable du Gérant.

Au cas où un Actionnaire propose de Céder ses Actions à un tiers, cet Actionnaire doit notifier, par écrit, au Gérant, son intention de Céder ses Actions par lettre recommandée avec accusé de réception (la Lettre de Notification), cette lettre devant énoncer le nom complet, l'adresse et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire, le nombre d'Actions (les Actions Proposées) que le cédant souhaite Céder, leurs numéros d'enregistrement, et le prix offert pour les Actions Proposées. La Lettre de Notification doit être contresignée par le cessionnaire.

Le Gérant doit, dans les trente (30) jours ouvrés (à comprendre comme s'agissant des jours durant lesquels les institutions bancaires de la ville de Luxembourg sont généralement ouvertes pour des opérations commerciales, ci-après les Jours Ouvrés) suivants la réception de la Lettre de Notification, notifier au cédant son accord ou non quant à la Cession. Le Gérant a toute latitude pour prendre cette décision et n'est pas tenu de motiver sa décision. Si le Gérant ne donne pas avis de son refus (l'Avis de Refus) durant la période mentionnée ci-dessus, il est réputé avoir accepté la Cession proposée.

Si le Gérant émet un Avis de Refus, il doit notifier en même temps tous les autres Actionnaires, de l'intention de l'Actionnaire cédant de Céder ses Actions (l'Avis de Cession). Les autres Actionnaires ont dès lors la possibilité d'acheter ces Actions pendant une période de quinze (15) Jours Ouvrés, aux mêmes conditions que celles fixées pour la cession des Actions Proposées.

Si un ou plusieurs Actionnaires offrent d'acheter les Actions Proposées, ils doivent en informer le Gérant, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les dix (10) Jours Ouvrés suivants l'envoi de l'Avis de Cession par le Gérant. Cet avis doit mentionner le nombre d'Actions que chacun d'eux offre d'acheter ainsi que le prix d'achat correspondant à ces Actions.

Au cas où les Actionnaires n'offrent pas d'acheter toutes les Actions Proposées par l'Actionnaire Cédant, les Actions Proposées peuvent dès lors être cédées à tout tiers, aux mêmes termes et conditions que ceux fixés dans la Lettre de Notification.

La Cession deviendra effective et liera et sera seulement enregistrée dans le registre d'Actionnaires de la Société par le Gérant quand (i) le cessionnaire aura adhéré à tous les accords en vigueur qui régissent les relations entre les Actionnaires et la Société ainsi qu'entre les Actionnaires entre eux et (ii) quand le cessionnaire aura accepté par écrit de reprendre tous les droits et obligations initialement souscrits par l'Actionnaire cédant, comme, mais sans être limité à, l'adhésion aux Statuts.

Pour éviter toute ambiguïté, doit être considéré au titre du présent Article comme une Cession tout changement de contrôle affectant tout Actionnaire à tout moment. Constitue un changement de contrôle (le Changement de Contrôle) la situation dans laquelle le pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et la politique d'une entité détenant des Actions de la Société, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote ou par l'appartenance au conseil de gérance ou d'administration de cette entité, par contrat ou autre, est transféré d'une personne physique, société de personnes, société de capital, entité juridiquement non constituée, association, fonds, fiducie ou toute autre entité (chacune une Personne), à une autre Personne, pour quelque raison que ce soit.

Art. 16. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des Actionnaires.

Titre VI. Administration

Art. 17. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les Actionnaires.

Art. 18. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 19. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'Actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre VII. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant. Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque Actionnaire à l'adresse des Actionnaires telle qu'inscrite au registre des Actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les Actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout Actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi et les Statuts.

Titre VIII. Conseil de surveillance

Art. 21. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance). Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IX. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 24. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société ou de chaque Sous-Catégorie, selon les cas, affectés à la mise en place d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sous-Titre I^{er}. Calcul des bénéfices

Art. 25. Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Sous-Catégorie d'Actions existante, le cas échéant, comme suit (le Bénéfice Net):

Le résultat de chaque Sous-Catégorie sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit en relation avec l'Investissement(s) particulier auquel se rapporte cette Sous-Catégorie (y compris les plus-values, bonis de liquidation, distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de cet Investissement(s) (y compris les honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Investissement en particulier seront alloués entre les différentes Sous-Catégories proportionnellement aux Actions émises.

Les Associé(s) approuvent ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique courante.

Sous-Titre II. Cascade

Art. 26. Après déduction de toutes les dépenses et allocations sur le bénéfice de chaque Sous-Catégorie en accord avec le «Sous-Titre I. Calcul des Bénéfices» que le Gérant jugera nécessaire en prenant en compte les principes de prudence et de bonne gestion, la Société doit procéder à des distributions (sous toute forme, que ce soit une distribution de bénéfices, une réduction de capital et/ou un boni de liquidation) aux Actionnaires qui seront déterminés, toujours sous réserve des dispositions de la Loi, dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à épuisement des sommes distribuables et du boni de liquidation disponible dans chaque Sous-Catégorie (la Distribution en Cascade), étant noté que les principes énoncés ci-dessous doivent s'appliquer séparément à chaque Sous-Catégorie (par exemple aux Actions de Classe A-1, aux Actions de Classe B-1 et/ou aux Actions de Classe C-1, le cas échéant, pour la Sous-Catégorie 1; aux Actions de Classe A-2, aux Actions de Classe B-2 et/ou aux Actions de Classe C-2, le cas échéant, pour la Sous-Catégorie 2; et ainsi de suite):

- premièrement, aux détenteurs d'Actions de Classe A jusqu'à ce qu'ils aient reçus un montant correspondant à celui de leur apport en capital (y compris, pour éviter toute ambiguïté, toute prime d'émission payée sur celle-ci);

- deuxièmement, aux détenteurs d'Actions de Classe B jusqu'à ce qu'ils aient reçus un montant correspondant à celui de leur apport en capital (y compris, pour éviter toute ambiguïté, toute prime d'émission payée sur celle-ci);

- troisièmement, aux détenteurs d'Actions de Classe C jusqu'à ce qu'ils aient reçus un montant correspondant à celui de leur apport en capital (y compris, pour éviter toute ambiguïté, toute prime d'émission payée sur celle-ci);

- quatrièmement, aux détenteurs d'Actions de Classe A jusqu'à ce qu'ils réalisent un retour sur investissement de huit pourcent (8%) par an, sur le montant total de leur apport en capital. Aux fins du calcul de ce retour sur investissement, tous les paiements, que ce soit en numéraire ou en nature, versés à ces Actionnaires doivent être pris en compte afin de réduire la base de cette rémunération, quel que soit leur nature;

- cinquièmement, aux détenteurs d'Actions de Classe B jusqu'à ce qu'ils aient reçus, prenant en considération la distribution effectuée sous le second point du présent article, un montant total de vingt pourcent (20%) du Bénéfice Net réalisé;

- sixièmement, aux détenteurs d'Actions de Classe C jusqu'à ce qu'ils aient reçus, prenant en considération la distribution effectuée sous le second point du présent article, un montant total de dix pourcent (10%) du Bénéfice Net réalisé;

- enfin, le bénéfice net sera distribué pari passu en fonction de la participation détenue par chaque Actionnaire dans la Sous-Catégorie concernée au moment où la distribution est effectuée.

Sous-titre IV. Dividendes intérimaires et versement de dividendes

Art. 27. Des dividendes intérimaires peuvent être versés par le Gérant en respectant (i) les conditions et modalités prévues par la Loi et (ii) les conditions mentionnées ci-dessus.

Art. 28. Le versement de distributions doit être fait aux Actionnaires à l'adresse mentionnée dans le registre d'Actionnaire. Les distributions peuvent être payées dans la devise et au moment et à l'endroit que la Gérant déterminera de temps à autre.

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider de distribuer des dividendes en actions, à la place de dividendes en numéraire, selon les modalités et conditions prescrites par l'assemblée générale.

Titre X. Dissolution, Liquidation

Art. 29. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre XI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance pour une durée d'un (1) an:

- M. Stéphane July, né le 10 décembre 1970, à Boulogne-Billancourt, France, ayant son adresse personnelle au 8th Rangoon Close, Ring Road Central, P.O. Box 9592 Airport, Accra, Ghana;

- M. Cédric Bauvois, né le 29 mars 1973, à Béthune, France, ayant son adresse personnelle au 68, rue de Rome, F-75008 Paris, France;

- M. Louis Duquesne, consultant, né le 28 décembre 1970 à Paris, France, ayant son adresse personnelle au 72, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Nezar, El Farhane, Myers agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16213. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079023/816.

(150091367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Haken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.991.

Auszug aus der Ausserordentliche Generalversammlung vom 27. Mai 2015

1. Herr Willem CROCHET, technicien, geb. 08/08/1982 in Kigali (Rwanda), wohnhaft in B-4020 Liège, rue Fonds de Coye 35 (Adressänderung), wird als Vorsitzenden der Gesellschaft entlassen. Sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied wird verlängert bis zur Generalversammlung in 2021.

2 Zum neuen Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzenden wird ernannt bis zur Generalversammlung in 2021 Herr CROCHET André Freddy, geb. 05/04/1951 in B-Lambermont, wohnhaft in B-4800 Verviers, avenue des Nations Unies 40,

3. Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Frau NIYONSABA Eugénie, Privatbeamtin, geb. am 29.12.1971 in RW-Kamonyi , wohnhaft in (Adressänderung) L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 30, wird verlängert.bis zur Generalversammlung in 2021.

4. Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Felix DOMBRE AMOAH, geb. 25/05/1960 in GB-London, wohnhaft in USA-NW 22HN London, Finchley Road 665 wird verlängert.bis zur Generalversammlung in 2021.

5. Zu weiteren neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt bis zur Generalversammlung in 2021:

- Herr Quentin CROCHET, geb. 02/09/1994 in B-Verviers, wohnhaft in B-4800 Verviers, avenue des Nations Unies 40,

- Martin RUDAKWEMA, geb. 03/11/1972 in Gitarama (Rwanda), wohnhaft in B-4980 Trois Ponts, rue Ristonven 27,

- Herr Roger THONON, geb. 06/10/1952 in B-Verviers, wohnhaft in B-4910 Theux, Oneux 67,

- Frau Violette NIYGENA, geb. 21/06/1991 in Gacurabwenge (Rwanda), wohnhaft in B-4800 Verviers, avenue des Nations Unies 40,

- Herr Sylvain IRAKARAMA, geb. 14/02/1996 in Kamonyi Gitarama (Rwanda), wohnhaft in B-4800 Verviers, avenue des Nations Unies 40,

6. Das Mandat des Rechnungskommissars Herr Hermann-Josef LENZ, geb. 16/05/1955 in D-Eigelscheid, wohnhaft in (Adressänderung) B-4780 St.Vith, Meisenberg, Hinderhausen 10, wird verlängert bis zur Generalversammlung in 2021.

Weiswampach, den 27. Mai 2015.

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Référence de publication: 2015080446/31.

(150092019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Solden SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.207.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 8 mai 2015 à 12:15

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Frédéric Seince et Svetlana Bugaeva en qualité d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes 2016.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. pour l'exercice social commençant en janvier 2014.

Référence de publication: 2015079943/14.

(150091038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Transocean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.025.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Transocean Holdings LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1675 S State Ste. B, Dover, DE 19901, United States of America and registered with the Division of Corporations of the Secretary of State of Delaware under number 3276335,

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 7, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person, represented as mentioned above, is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of “Transocean Investments S.à r.l.” having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98025, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of December 15, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 129, dated January 31, 2004 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of July 11, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 316, dated February 13, 2006 (the Company).

II. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

III. The appearing person, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda of which the sole shareholder has been duly informed beforehand:

1. Acknowledgement of resignations and appointment of managers and, to the extent necessary, ratification of the powers granted to the current managers of the Company in accordance with article 10 of the current articles of association with effect as of their appointment;
2. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder takes note of the resignation of Mr. David McEwan and Mr. Adrian Rose and resolves to appoint the person listed below as manager of the Company with powers being to the full extent those stated in article 10 of the current articles of association:

- Mr. Ross McKenzie Martin, manager, born on 5 October 1977, in Aberdeen, United Kingdom, with professional address at Deepwater House, Kingswells, AB158PU Aberdeen, United Kingdom.

The sole shareholder resolves to renew the appointment and, to the extent necessary, ratify the powers granted to the persons listed below and previously appointed as managers of the Company, as being to the full extent those stated in article 10 of the current articles of association:

- Mr. Graeme J.R. Ure, manager, born on 15 November 1953, in Perth, Australia, with professional address at Deepwater House, Kingswells, AB158PU Aberdeen, United Kingdom; and

- Mr. Barry Cameron, manager, born on 8 January 1969, in Glasgow, United Kingdom, with professional address at Deepwater House, Kingswells, AB158PU Aberdeen, United Kingdom

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 10 of the Company’s articles of association, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 10.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of two board members, or (iii) the single signature of any person to whom such

signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers; but only within the limits of such power.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholder or not.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. In his absence, his office will be taken by election among managers present at the relevant meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Any manager may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference call or by any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers of the Company or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company.

The manager(s) assume(s), by reason of her/his/its/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/it/them in the name of the Company."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder resolutions are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxemburg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mai,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Transocean Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1675 S State Ste. B, Dover, DE 19901, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de la division des sociétés du secrétaire de l'état du Delaware (Division of Corporations of the Secretary of State of Delaware) sous le numéro 3276335,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "Transocean Investments S.à r.l.", ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.025, constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 129 du 31 janvier 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 13 février 2006 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. La partie comparante représentant l'entière du capital social de la Société émis et en circulation et ayant renoncé aux exigences de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été dûment informé au préalable:

1. Constatation de démissions et nomination de gérants et, dans la mesure où cela est nécessaire, ratification des pouvoirs accordés aux gérants actuels de la Société conformément à l'article 10 des statuts actuels avec effet à compter de leur nomination;

2. Modification de l'article 10 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Première résolution

L'associé unique prend note de la démission de M. David McEwan et de M. Adrian Rose et décide de nommer gérant de la Société la personne listée ci-dessous avec les pouvoirs décrits à l'article 10 des statuts actuels:

- M. Ross Mckenzie Martin, gérant, né le 5 octobre 1977, à Aberdeen, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Deepwater House, Kingswells, AB158PU Aberdeen, Royaume-Uni.

L'associé unique décide de confirmer, et dans la mesure où cela est nécessaire, ratifier les pouvoirs accordés aux personnes listées ci-dessous et nommées en qualité de gérants de la Société, tels que décrits à l'article 10 des statuts actuels:

- M. Graeme J.R. Ure, gérant, né le 15 novembre 1953, à Perth, Australie, résidant professionnellement à Deepwater House, Kingswells, AB158PU Aberdeen, Royaume-Uni; and

- M. Barry Cameron, gérant, né le 8 janvier 1969, à Glasgow, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Deepwater House, Kingswells, AB158PU Aberdeen, Royaume-Uni.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, afin qu'il soit désormais lus comme suit:

“ **Art. 10.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le Conseil de Gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail, de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion du Conseil de Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail, de tout gérant.

Un gérant de n'importe quelle catégorie pourra se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre gérant de n'importe quelle catégorie, et un gérant de n'importe quelle catégorie pourra représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que le requiert l'intérêt de la Société ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout gérant peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, e-mail, télégramme ou télex au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de leur/sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux/lui au nom de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société en raison des présentes résolutions, s'élève approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qui figure en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15995. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079976/219.

(150091463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Vanguard International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 175.820.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 13 mars 2015:

Que les mandats des administrateurs arrivant à échéance,

L'assemblée décide de renouveler au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2018:

- Nicole WALLEMACQ, née le 02 octobre 1983, à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Madame Anne-Marie GENCO au poste d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2018:

- Amandine HUSSON, née le 02 décembre 1983, à Troyes, demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015080042/20.

(150090491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Whitewood Gateway (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.096.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mai 2015

1. Monsieur Toshihiko OMACHI a démissionné de son mandat de gérant de classe C.
2. Monsieur Takeshi TAKAHASHI, administrateur de sociétés, né à Kanagawa (Japon), le 10 septembre 1978, demeurant professionnellement à 38 Berkeley Square, 7th Floor Berger House, London W1J 5AE, Royaume-Uni, a été nommé comme gérant de la catégorie C pour une durée indéterminée avec effet au 22 mai 2015.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Whitewood Gateway (UK) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080065/17.

(150090799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Xill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 118.140.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 27 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Monsieur Riccardo MORALDI est désormais domicilié professionnellement au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080070/17.

(150091184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.328.

—
In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of May.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

there appeared:

BREDS Europe 1 Holdings NQ L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and being registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK 71239 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Marie Pirard, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5 May 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 176.328 (the "Company"), incorporated on 28 March 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 28 May 2013, number 1255.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 December 2014 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 27 March 2015, number 855.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five thousand (5,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so as to insert a new eleventh paragraph and to consequently modify the subsequent paragraph which shall read as follows:

"Class I relates to the Project Kensington Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Ken Debt 1 Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 25,000 and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (and the underlying assets, subsidiaries and entities)."

"Class J is not linked to a Specific Investment."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the Agenda, so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by five hundred (500) Class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) Class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) Class C shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) Class D shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) Class E shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) Class F shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) Class G shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) Class H shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) Class I shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and five hundred (500) Class J shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Each class of shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"), except as otherwise specified herein. The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the Project Barchester Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Eris Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 175.216 (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class B relates to the Project Spitalfields Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Ceres Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 175.196 (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class C relates to the Project Great Minster North Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Haumea Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 175.213 (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class D relates to the Project Whiteleys Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Ailsa Craig Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.225 (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class E relates to the Project Pendragon Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Arran Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.232 (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class F relates to the Project Queensway Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Auskerry Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.227 (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class G relates to the Project Invista Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Islay Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 182.219 (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class H relates to the Project Runner Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Baleshare Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.228 (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class I relates to the Project Kensington Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Ken Debt 1 Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 25,000 and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Class J is not linked to a Specific Investment.

In relation to the classes of shares that are not linked to a Specific Investment, the sole manager, or as the case may be, the board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company which shall include the Subscription Price of the classes of shares as well as the potential cash income on the Subscription Price.

In relation to each Specific Investment, the sole manager, or as the case may be, the board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

- the Subscription Price of the relevant class of shares, the payment to share premium account, and the proceeds of any shareholder loans, certificates, debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as

well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

- any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

- any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

- in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

- any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

- the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these articles of association.

Any share premium paid in respect of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of shares of the Company. Any payment or contribution of any kind to any share premium account established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall be specified as to which class of shares it relates, the sole manager or as the case may be, the board of managers, having the power to confirm any allocation to a specific class of shares if this has not been specified otherwise. Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am sechsten Tage des Monats Mai.

Vor Uns, Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

BREDS Europe 1 Holdings NQ L.P., eine Limited Partnership caymanischen Rechts mit Sitz in 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Cayman Islands, und eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands unter Nummer WK 71239 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Marie Pirard, Juristin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 5. Mai 2015, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 176.328 (die «Gesellschaft»), gegründet am 28. März 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 28. Mai 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1255.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert am 29. Dezember 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 27. März 2015 im Mémorial, Nummer 855.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünftausend (5.000) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft durch Einführung eines neuen elften Paragraphen und Abänderung des darauffolgenden Paragraphen, die wie folgt lauten:

„Die Anteilsklasse I bezieht sich auf das Spezifische Kensington Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf weitere Mittel zurückgreifende Investition in Ken Debt I Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von USD 25.000 und die dabei ist im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg eingetragen zu werden.“

„Die Anteilsklasse J ist keiner Spezifischen Investition zugeschrieben.“

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass Artikel 5 der Satzung wie folgt lautet:

Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse A mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse B mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse C mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse D mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse E mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse F mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse G mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse H mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse I mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), und fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse J mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-). Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Jede Anteilsklasse soll direkt oder indirekt im Zusammenhang mit dem Erwerb oder einer spezifischen Investition der Gesellschaft ausgegeben werden (je eine „Spezifische Investition“), sofern in dieser Satzung nicht anders vorgesehen. Der an die Gesellschaft gezahlte Zeichnungsbetrag bei der Ausgabe einer bestimmten Anteilsklasse (einschließlich, um Missverständnisse zu vermeiden jegliche Anteilsprämien d.h Agios) (der „Zeichnungsbetrag“), abzüglich aller der auf die Gesellschaft anfallenden Kosten in Verbindung mit der Ausgabe und einschließlich, aber auf diese nicht beschränkt, der Gesellschaftsteuer, Notargebühren und Kosten für die Veröffentlichung (die "Emissionskosten"), soll direkt oder indirekt in ein und derselben Spezifischen Investition angelegt werden.

Die Anteilsklasse A bezieht sich auf das Spezifische Barchester Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf weitere Mittel zurückgreifende Investition in Eris Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 Pfund und die im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 175.216 eingetragen ist.

Die Anteilsklasse B bezieht sich auf das Spezifische Spitalfields Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf andere Mittel zurückgreifende Investition in Ceres Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 GBP und die im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 175.196 eingetragen ist.

Die Anteilsklasse C bezieht sich auf das Spezifische Great Minster North Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf andere Mittel zurückgreifende Investition in Haumea Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 GBP und die im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 175.213 eingetragen ist.

Die Anteilsklasse D bezieht sich auf das Spezifische Whiteleys Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf andere Mittel zurückgreifende Investition in Ailsa Craig Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochterge-

sellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 GBP und die im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 180.225 eingetragen ist.

Die Anteilsklasse E bezieht sich auf das Spezifische Pendragon Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf andere Mittel zurückgreifende Investition in Arran Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 GBP und die im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 180.232 eingetragen ist.

Die Anteilsklasse F bezieht sich auf das Spezifische Queensway Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf andere Mittel zurückgreifende Investition in Auskerry Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 GBP und die im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 180.227 eingetragen ist.

Die Anteilsklasse G bezieht sich auf das Spezifische Invista Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf weitere Mittel zurückgreifende Investition in Islay Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 und die im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 182.219 eingetragen ist.

Die Anteilsklasse H bezieht sich auf das Spezifische Runner Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf weitere Mittel zurückgreifende Investition in Baleshare Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 Pfund und die im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 180.228 eingetragen ist.

Die Anteilsklasse I bezieht sich auf das Spezifische Kensington Investitionsprojekt, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf weitere Mittel zurückgreifende Investition in Ken Debt 1 Investment S.à r.l. (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen), eine luxemburger société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 25.000 US Dollars und die dabei ist im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg eingetragen zu werden.

Die Anteilsklasse J ist keiner Spezifischen Investition zugeschrieben.

Hinsichtlich der Anteilsklassen, die keiner Spezifischen Investition zugeschrieben sind, wird die Geschäftsführung, in der internen Buchhaltung der Gesellschaft, ein gesondertes Teilvermögen von Aktiva und Passiva der Gesellschaft führen, dass den Zeichnungsbetrag der entsprechenden Anteilsklassen wie auch die potentiellen zahlungswirksamen Erträge erfassen wird.

Hinsichtlich jeder Spezifischen Investition wird die Geschäftsführung, in der internen Buchhaltung der Gesellschaft, ein gesondertes Teilvermögen von Aktiva und Passiva der Gesellschaft wie folgt führen:

- Der Zeichnungsbetrag der entsprechenden Anteilsklasse und der Erlös aus jeglichen Gesellschafterdarlehen, Schuldverschreibungen oder anderen wandelbaren oder nicht wandelbaren Instrumenten, welche von Zeit zu Zeit der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern gewährt werden oder von der Gesellschaft ausgegeben werden können ("Instrumente") im Zusammenhang mit der entsprechenden Investition sowie den mit den Mitteln, die an die Gesellschaft ungezahlt oder von der Gesellschaft aufgenommen werden, erworbenen Vermögenswerten, sind jeweils in den internen Geschäftsbüchern der Gesellschaft auf die internen Konten, die der entsprechenden Anteilsklasse für solche Gezielten Investitionen entsprechen, zu buchen;

- Jegliche Erlöse und Erträge, die von der Gesellschaft aus den einem Teilvermögen zugewiesenen Vermögenswerten erzielt wurden, oder jegliche Vermögenswerte aus die solchen Vermögenswerten bezogen wurde, werden diesem Teilvermögen zugewiesen;

- Jegliche Schulden, Kosten und Aufwendungen (einschließlich Abschreibungen) betreffend den einem Teilvermögen zugewiesenen Vermögenswerten oder jegliche Maßnahmen im Zusammenhang mit einem Teilvermögen oder einem Vermögenswert eines bestimmten Teilvermögens oder im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen oder anderen Instrumenten von der bestimmten Klasse (einschließlich, jedoch ohne Anspruch auf Vollständigkeit, von Abgaben, Nota-

rgebühren, Veröffentlichungskosten) sowie alle Verwaltungskosten, Steuerschulden und andere Kosten und Aufwendungen der Gesellschaft, welche auf die entsprechende Investition oder das Betreiben oder die Verwaltung dieses Teilvermögens und/oder dieses entsprechenden Ablagezieles (einschließlich aller gehaltenen Vermögenswerte dieses Investmentportfolios) entfallen, werden diesem Teilvermögen zugewiesen;- Wenn eine Schuld oder eine Aufwendung der Gesellschaft nicht ausschließlich einem bestimmten Teilvermögen oder Investmentportfolio zuweisbar ist, ist diese Schuld oder diese Aufwendung zwischen allen bestehenden Teilvermögen im Verhältnis zu den Nettovermögen jedes Teilvermögens oder im Verhältnis zu den entsprechenden Teilvermögen, auf die sich die Schuld oder die Aufwendung bezieht, anteilmäßig zuzuweisen;

- Jegliche Ausschüttungen oder Zahlungen (einschließlich Zahlungen des von der Gesellschaft zu zahlenden Betrags für Anteile der entsprechenden Klasse, die von der Gesellschaft zurückgekauft wurden) an Gesellschafter in Bezug auf ein Teilvermögen, werden das Nettovermögen dieses Teilvermögens vermindern.

- Das Nettovermögen jedes Teilvermögens (das „Nettovermögen“) wird der Summe des Gesamtwerts des Investmentportfolios dieses Teilvermögens und allen anderen Vermögenswerten, die diesem Teilvermögen gemäß dieser Satzung zuzuweisen sind, abzüglich aller Schulden, Kosten und Aufwendungen, die diesem Teilvermögen gemäß dieser Satzung zugewiesen wurden, entsprechen.

Alle für die Anteile einer bestimmten Anteilsklasse bei ihrer Ausgabe eingezahlten Anteilsprämien werden dem Anteilsprämienkonto aus ausgegebenen Anteilen zugewiesen, die der betreffenden Klasse von Anteilen der Gesellschaft entspricht. Jegliche Ausschüttung oder Sacheinlage auf ein Anteilsprämienkonto, die gemäß dem luxemburgischen Recht oder der Buchführungsvorschriften gemacht wird, soll angeben welche Anteilsklasse es betrifft, wobei der Verwaltungsrat die Befugnis hat selbst Anteilsprämien an eine bestimmte Anteilsklasse zuzuweisen soweit nicht anders angegeben. Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.400,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. PIRARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015079172/340.

(150090363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Four Seasons Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 179.331.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ardent Holding AG, a company existing under the laws of Lichtenstein, with registered office at c/o David Vogt & Partner Treuunternehmen reg. Zweistäpfle 6, LI-9496 Balzers and registered with the Amt für Justiz of Lichtenstein under number FL-0002.411.854-4,

duly represented by two of its directors Dr. Dietmar LORETZ and Mr Rolf HERTER, themselves here represented by Mr Diyar YAKUBOV, director, with professional address at 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Balzers (Liechtenstein) on April 29th, 2015.

Said proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the name of "Four Seasons Investments S.à r.l." (the “Company”), with registered office at 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 179.331.
- The Company's capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- The agenda is worded as follows:

Agenda:

1. Resignation of Mrs. Oxana VLADISLAVSKAYA from her mandate as manager of category A of the Company and to give her full discharge;
2. Resignation of ANILOHK INVESTMENTS LIMITED from its mandate as manager of category A of the Company and to give it full discharge;
3. Amendment of article 10, paragraph 7 of the articles of association of the Company concerning the signatory power of the Company;
4. Miscellaneous.

The sole shareholder has then requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mrs. Oxana VLADISLAVSKAYA from her mandate as manager of category A of the Company, with effect as of April 14, 2015 and gives her full discharge for the exercise of her mandate up to the date of her resignation.

Second resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of ANILOHK INVESTMENTS LIMITED from its mandate as manager of category A of the Company, with effect as of January 01, 2015 and gives it full discharge for the exercise of its mandate up to the date of its resignation.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend paragraph 7, of article 10 of the company's articles of association as follows:

“ **Art. 10. (paragraph 7).** The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of at least one class A Manager together with at least one class B Manager.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Ardent Holding AG, une société de droit du Lichtenstein, avec siège social au c/o David Vogt & Partner Treuunternehmen reg. Zweistäpfle 6, LI-9496 Balzers et enregistrée auprès du Amt für Justiz au Lichtenstein sous le numéro FL-0002.411.854-4,

dûment représentée par deux de ses gérants Dr. Dietmar LORETZ et Monsieur RolfHERTER, eux-mêmes ici représentés par Monsieur Diyar YAKUBOV, gérant, avec adresse professionnelle au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée à Balzers (Suisse) le 08 avril 2015.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Four Seasons Investments S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179.331.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission de Mme Oxana VLADISLAVSKAYA de son mandat de gérante de catégorie A de la société et décharge à lui accorder;

2. Démission de la société ANILOHK INVESTMENTS LIMITED de son mandat de gérant de catégorie A de la société et décharge à lui accorder;

3. Modification de l'article 10, septième alinéa des statuts de la société relative au pouvoir de signature par rapport aux tiers;

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Oxana VLADISLAVSKAYA de son mandat de gérante de catégorie A de la société et décharge lui est accordée avec effet au 14 avril 2015 pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission d'ANILOHK INVESTMENTS LIMITED de son mandat de gérant de catégorie A de la société et décharge lui est accordée avec effet au 1^{er} janvier 2015 pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'alinéa 7 de l'article 10 des statuts de la société comme suit:

“ **Art. 10. (alinéa 7).** En cas de gérant unique la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.”

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11467. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080392/116.

(150092461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 112.173.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Artelis S.A. (la Société) tenue à Luxembourg le 9 avril 2015

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Tim HARTMANN de son poste d'administrateur (Verwaltungsratsmitglied) à compter du 30 juin 2014.

L'assemblée nomme comme administrateur (Verwaltungsratsmitglied) Monsieur Gabriel CLEMENS, demeurant professionnellement à D-66121 SAARBRÜCKEN, Heinrich-Böcking-Strasse 10-14, à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'à l'assemblée générale du 14 avril 2016.

L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprise jusqu'au 31 décembre 2015 PriceWaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTELIS SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080134/21.

(150092096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

V2 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.764.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 mai 2015

L'associé unique de la Société a pris en date du 26 mai 2015 les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de M. Hille-Paul Schut, en qualité de gérant de catégorie V avec effet au 09 mars 2015;
2. Acceptation de la démission de M. Vladimir Mornard, en qualité de gérant de catégorie C avec effet au 09 mars 2015;
3. Acceptation de la démission de M. Zlatozar Sourlekov, en qualité de gérant de catégorie C avec effet au 06 avril 2015;
4. Nomination de MAZE S.à r.l, avec siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.554 en tant que gérant de catégorie V de la Société avec effet au 26 mai 2015 et pour une période indéterminée.
5. Nomination de SEREN S.à r.l, avec siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.588 en tant que gérant de catégorie C de la Société avec effet au 26 mai 2015 et pour une période indéterminée.
6. Nomination de TITAN avec siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838 en tant que gérant de catégorie C de la Société avec effet au 26 mai 2015 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015080058/24.

(150091232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.336.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 19 mai 2015, l'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Wilfred VAN DAM en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 1^{er} juin 2015.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société, et ce avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Giuseppe DI MODICA, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Monsieur Andrew O'SHEA, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Virginie DOHOGNE;
- Monsieur Johan DEJANS;
- Monsieur Giuseppe DI MODICA;
- Monsieur Hugo FROMENT;
- Monsieur Andrew O'SHEA;
- Monsieur Hille-Paul SCHUT;
- Monsieur Douwe TERPSTRA;
- Monsieur Joost TULKENS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080478/30.

(150092431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Werner Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.053.

—
EXTRAIT

En date du 28 mai 2015, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Timothy Keith LEWIS, né le 26 novembre 1965 à New Castle, Pennsylvanie, Les États-Unis, ayant son adresse au 93 Werner Road, PA16125 Greenville, Les États-Unis, est nommé gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080062/15.

(150091563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Whitelight (Luxemburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.958.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion des associés tenue le 26 mai 2015, contrat d'achat et de vente du 26 mai 2015 et d'un conseil de gérance du 26 mai 2015 que l'associé WHITELIGHT SGPS, SOCIEDADE UNIPessoal LDA, ayant son siège social au 98, rua dos Murças, 9000-058 Funchal, Madère, Portugal, a transféré à Mr. Aldo Osti, domicilié au Via Tamporiva 19, CH-6976 Castagnola, les 400 (quatre cent) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée Whitelight (Luxembourg) S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le capital social de la Whitelight (Luxemburg) S.à r.l. est détenu depuis le 26 mai 2015, comme suit par:

MEBSUTA LIMITED:	110 parts sociales ordinaires
	200 parts sociales traçantes de classe A
ALDO OSTI:	400 parts sociales ordinaires

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015080064/20.

(150091599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Modimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 109.216.

Assemblée générale extraordinaire de la Société tenue au 11 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 11 mai à 14.30 heures s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Modimmo S.A., établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.216, et ce avec les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale de la Société, représentant l'intégralité des actions de la Société qui sont au porteur, nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes la société C.L.I.I., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER, établie et ayant son siège social à L-8445 Steinfort, 11, Cité Mont Rose, inscrite au RCSL sous le numéro B 68.891, et ce avec effet rétroactif à l'exercice 2013.

L'assemblée générale de la Société adopte les résolutions qui précèdent qui sortiront leurs effets à la date de signature du présent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Référence de publication: 2015080626/19.

(150092260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

**Decart S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Timaluxinvest S.C.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, Avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 196.198.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions TIMALUXINVEST S.C.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 3 avril 2015, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile WIRTZ, consultant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions sont nominatives.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, y compris l'action de commandité, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de la dénomination en DECART S.C.A. et modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en DECART S.C.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

En version anglaise:

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "DECART S.C.A."

En version française:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de DECART S.C.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire de son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. WIRTZ, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16027. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079999/52.

(150091167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.581.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalanderplatz, 8045 Zurich, Suisse

- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015080073/20.

(150090764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.920.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalanderplatz, 8045 Zurich, Suisse
 - Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse
 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015080075/20.

(150090765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Art Collection Fund I SCA SIF, Société d'Investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 170.547.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 30 janvier 2015:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, Deloitte Audit, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015080133/14.

(150092647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.921.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalanderplatz, 8045 Zurich, Suisse
- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015080077/20.

(150090766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

A & G Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.548.

Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration le 1^{er} juin 2015

Le Conseil d'administration transfère le siège social de la société au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080101/11.

(150092246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Solanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 183.592.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 18 mai 2015

1. Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Ludovic HOLINIER né le 6 décembre 1967 à F - Flers-Lez-Lille, Directeur du Contrôle de Gestion des Hypermarchés, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre - F - 59964 Croix Cedex,
- Monsieur François REMY, né le 20 mars 1962 à F- Réole, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,
- Monsieur Olivier BARBRY, né le 23 septembre 1967 à F - Armentières, Directeur du Contrôle de gestion Auchan France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq,
- Monsieur Xavier PREVOST, né le 28 janvier 1964 à B - Mouscron, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, résidant professionnellement à Auchan E-commerce, 40 rue de la vague, F -59650 Villeneuve d'Ascq,

sont renouvelés pour une période d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2016.

2. Le mandat de commissaire de Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à Lille (France), Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg est renouvelé pour une période d'un an Monsieur Delbecq est chargé de la revue des comptes clôturant au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2015080807/23.

(150092365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015080107/11.

(150092738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Atento S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.173,72.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 185.761.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés de la société pris en date du 1^{er} juin 2015

En date du 1^{er} Juin, l'assemblée générale des associés de la Société a pris la résolution suivante:

- de confirmer la décision de conseil d'administration de nommer Mr. Monsieur Thomas Iannotti en tant qu'administration de la Société;

- de renouveler le mandat de Monsieur Thomas Iannotti, en tant qu'administrateur de Class I de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la société se terminant 31 Décembre 2017;

- de renouveler le mandat de Monsieur Luis Javier Castro, en tant qu'administrateur de Class I de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la société se terminant 31 Décembre 2017;

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- * Aurelien Vasseur
- * Alejandro Reynal
- * Francisco Valim Tosta
- * Melissa Bethell
- * Thomas Iannotti

* Luis Javier Castro

* Stuart Gent

* Devin O'Reilly

- de renouveler le mandat d'Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise agréée de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la société se terminant 31 Décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 Juin 2015.

Référence de publication: 2015080999/29.

(150093759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.746,25.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.482.

L'adresse du «Geschäftsführer» Marco Brehm a changé et est désormais au 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015080137/12.

(150092629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Auto-Teile-Unger Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.958.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 13 mai 2015

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre).

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Olufunke Audu, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 5 mai 2015;

- de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York, USA, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, NY-10152 New York (USA), en qualité de Gérant de catégorie A de la société,

* Keith Greally, né le 5 février 1977 à Galway, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080142/20.

(150091683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.577.

Veillez prendre note des changements suivants:

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de Bimbo Hungria Zrt. en date du 1^{er} janvier 2015 que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

- Démission de l'Administrateur de Bimbo Hungria Zrt. à compter du 01 janvier 2015:

* Monsieur Pedro Pablo BARRAGÁN BARRAGÁN

* Monsieur Zoltán ECSERY

- Nomination du nouvel Administrateur de Bimbo Hungria Zrt. à compter du 1^{er} janvier 2015:

* Monsieur Francisco Jose MUÑOZ JIMENEZ, né le 07 septembre 1970 à Mexique D.F., au Mexique et ayant pour adresse Saturnino Herrán 19 - 4 Colonia San José Insurgentes 03900, Mexique, au Mexique D.F.

* Monsieur David POZSONYI, né le 02 mai 1981 à Nyírbátor, à la Hongrie, et ayant pour address Zsókavár utca 27.7. em. 21.a., 1157 Budapest, Hongrie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch

Jacob Mudde

Représentant permanent de la Succursale

Référence de publication: 2015080190/22.

(150091976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Autonomy Global Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 179.198.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 27 mai 2015 renomme pour une période indéterminée:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour AUTONOMY GLOBAL OPPORTUNITIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015080143/14.

(150091652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

AAA PMC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 190.935.

—
Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Maître Jean-Paul MEYERS, Notar mit Amtssitz zu Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Herr Achim HOLZ, Geschäftsmann, geboren am 30. August 1961 in Losheim, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Herkeswald 162,

als alleiniger Gesellschafter (der "Alleinige Gesellschafter") der Gesellschaft „AAA PMC Luxembourg“, (die „Gesellschaft“) eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet gemäß Urkunde des Notars Pierre PROBST mit Amtssitz in Ettelbruck am 29. September 2014, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter Nummer B 190.935 veröffentlicht im Memorial C Nummer 3433 am 18. November 2014,

hier vertreten durch Caroline Ramier, beruflich ansässig in Esch-sur-Alzette gemäß privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt am 18. Mai 2015, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben ist um mit derselben registriert zu werden.

Die erscheinende Partei, wie vertreten, erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Die erscheinende Partei hält als Alleiniger Gesellschafter alle einhundert (100) Gesellschaftsanteile die von der Gesellschaft ausgegeben sind, so dass Entscheidungen bezüglich aller Punkte auf der Tagesordnung gültig getroffen werden können II. Die Punkte, über die beschlossen werden soll, sind folgende:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Munsbach;
2. Entsprechende Abänderung der Satzung;
3. Verschiedenes.

III. Nachkommende Entscheidungen wurden alsdann durch den Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft nach Munsbach, Gemeinde Schuttrange, zu verlegen und zwar an die Adresse 16, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zweiter Beschluss

Gemäß vorherigem Entschluss, beschließt der Alleinige Gesellschafter den dementsprechenden Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 4. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange. Er kann durch Beschluss des Geschäftsführers, an jeden anderen Ort in der Gemeinde Schuttrange verlegt werden. Eine Verlegung des Gesellschaftssitzes in eine andere Gemeinde bedarf eines förmlichen Beschlusses der Gesellschafterversammlung.“

Vollmacht

Die erschienene Partei gibt andurch jedem Angestellten oder Mitarbeiter des unterzeichneten Notars, alleinige Vollmacht, etwaige Fehler, Mängel oder Tippfehler oder Schreibweise in der Urkunde zu verbessern oder ergänzen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, wie vertreten, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2015. Relation: EAC/2015/11634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 22. Mai 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015080147/51.

(150091988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Libre Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 197.315.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai.

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Monsieur Roland VERDANNET, directeur de sociétés, né le 5 septembre 1955 à Saint-Julien-en-Genevois (France), demeurant au 29, Chemin Grange Canal, CH-1223 Cologny (Suisse),

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LIBRE INVEST S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, avec ou sans annulation de parts, en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'actionnaire Monsieur Roland VERDANNET, prénommé et ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-).

Décision des associés

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée pour une durée illimitée par les gérants suivants:

Catégorie A:

Monsieur Roland VERDANNET, directeur de sociétés, né le 5 septembre 1955 à Saint-Julien-en-Genevois (France), demeurant au 29, Chemin Grange Canal, CH-1223 Cologny (Suisse),

Catégorie B:

- Monsieur Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation GAC/2015/4510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015083412/205.

(150096034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Playco IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 192.367.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of April, before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, are taken resolutions of the sole shareholder of Playco IP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B 192367 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 4 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 3917 dated 17 December 2014.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 29 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 520 dated 25 February 2015.

There appears:

Playco Platform S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B 192156 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar,

by virtue of a power of attorney given under private seal on April 29, 2015, itself represented by Maître Audrey Cubizolles, avocat, residing professionally in Luxembourg.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds 20,000 ordinary shares in the Company, having a nominal value of USD 1 each, representing the entire subscribed share capital of the Company.

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda:

- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Change of the signatory power system of the Company from its current double signature system to a sole signature system;
- (3) Subsequent amendment of article 8.3 of the Articles;
- (4) Appointment of Mr Maaz Sheikh as Category A Manager of the Company for an unlimited term; and
- (5) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives to the extent applicable any convening notice, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the signatory system of the Company from its current double signature system to a sole signature system, so that from now on the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any Category A Manager or any Category B Manager of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.3, of the Articles in order to reflect the changes approved in the second resolution above so that it shall from now on read as follows:

“ 8.3. Representation.

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters:

(a) by the sole signature of any manager (whether a Category A or a Category B manager); or

(b) by the joint or single signatures, as the case may be, of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Maaz Sheikh, born on 22 August 1970 in Pakistan, with professional address located at 26, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Category A Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited term.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'avril,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

sont pris des résolutions de l'associé unique de Playco IP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192367 (la Société).

La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 4 Novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 3917 du 17 décembre 2014.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 520 du 25 février 2015.

A comparu:

Playco Platform S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192156 (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du barreau de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 29 avril 2015, représentée elle-même par Maître Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient 20.000 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société;

II. l'Associé Unique a été convoqué pour se prononcer sur les points de l'ordre du jour suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification du régime de signature statutaire de son régime de signature conjointe à un régime de signature unique;
- (3) Modification de l'article 8.3 des Statuts;
- (4) Nomination de M. Maaz Sheikh en tant que Gérant de Catégorie A pour une période illimitée; et
- (5) Divers.

III. l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce dans la mesure applicable aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été préalablement communiqué.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier le régime de signature statutaire de son régime actuel de signature conjointe à un régime de signature unique, afin que la Société soit dorénavant engagée envers des tiers par la signature unique de tout Gérant de Catégorie A ou de tout Gérant de Catégorie B de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 des Statuts pour refléter les changements approuvés dans la deuxième résolution ci-dessus, comme suit:

« **8.3. Représentation.**

- (i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers:
 - (a) par la signature seule de tout gérant (d'un Gérant de Catégorie A ou d'un Gérant de Catégorie B); ou
 - (b) par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Maaz Sheikh, né le 22 août 1970 au Pakistan, ayant son adresse professionnelle au 26, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, en date des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. Cubizolles, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 mai 2015. GAC/2015/3856. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083515/141.

(150095283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Brelus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.741.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company “BRELUS S.A.”, established and having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, incorporated by virtue of a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated October 1st, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 2638 of October 25th, 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 171.741.

The meeting opened at 08.10 a.m., under the chairmanship of Mr. Mikhael SENOT, residing professionally at Luxembourg,

The Chairman appointed as Secretary Ms. Céline JULIEN, residing professionally at Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Ms. Caroline MARTINEAU, residing professionally at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of a Liquidator;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator "GESTOR Société Fiduciaire", having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg B 36,079 (“the Liquidator”).

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “BRELUS S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2638 du 25 octobre 2012, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171.741.

La séance est ouverte à 08.10 heures, sous la présidence de Monsieur Mikhael SENOT, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline JULIEN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Caroline MARTINEAU, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société la société à responsabilité limitée "GESTOR Société Fiduciaire", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.079 ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: SENOT, JULIEN, MARTINEAU, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/06/2015. Relation: EAC/2015/12414. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2015.

Référence de publication: 2015083063/100.

(150095806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Alpinum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37B, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015080167/14.

(150091908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Auchan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 73.616.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 mai 2015

- Les mandats des administrateurs, Monsieur Jean-Denis DEWEINE, Monsieur Frédéric DAMIEN et la société AUCHAN LUXEMBOURG, sont renouvelés pour une période d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises agréé de la société KPMG LUXEMBOURG, Société à Responsabilité Limitée, avec siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, est renouvelé pour une période d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2016.

KPMG LUXEMBOURG sera chargée de la revue des comptes au 31 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

AUCHAN INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015080181/18.

(150092468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Société Immobilière de Clervaux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9737 Clervaux, 1, place de l'Abbaye.

R.C.S. Luxembourg B 91.531.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 mai 2015

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Maître Jacques LOESCH, Monsieur Albert HANSEN, Monsieur Claude FRIESEISEN et Frère Michael JENSEN. Le terme du mandat des administrateurs viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire à tenir en 2018.

L'assemblée générale prend acte du fait que l'adresse postale du Frère Michael JENSEN n'est plus «Abbaye Saint-Maurice, L-9737 Clervaux», mais «1, Place de l'Abbaye, L-9737 Clervaux».

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Georges HEIRENDT. Le terme de son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire à tenir en 2018.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration le 21 mai 2015

Le conseil d'administration choisit Maître Jacques LOESCH comme président.

Le conseil délègue au Frère Michael JENSEN la gestion journalière de la société et la représentation de cette société dans le cadre de cette gestion journalière. En cette qualité le Frère Michael JENSEN pourra, dans les susdites limites, engager la Société par sa seule signature. Le terme de son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080766/22.

(150092470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.
